

Paris, le 21 septembre 2018

Vélib' : les élus souhaitent le déploiement complet du service dans les meilleurs délais

Lors du Comité Syndical Autolib' Velib' Métropole du 21 septembre, les élus ont souligné les améliorations constatées sur le fonctionnement du service et la tenue des objectifs fixés par Smovengo dans son plan d'action pour fin août. En conséquence, les élus du Comité Syndical ont décidé de la poursuite du service. Conscients cependant que les usagers ne bénéficient pas encore d'un service à la hauteur de leurs attentes, les élus ont réaffirmé la nécessité pour Smovengo de résoudre tous les dysfonctionnements et d'ouvrir les 1 400 stations attendues dans une soixantaine de communes de la Métropole et à Paris dans les meilleurs délais.

Poursuite de l'ouverture des stations et vigilance des élus

Avec 820 stations électrifiées (dont 126 dans 28 communes de la Métropole), 10 000 vélos déployés dont 3 400 vélos électriques, plus de 30 000 courses chaque jour au 30 août et une progression constante ces dernières semaines avec 46 000 courses atteintes le 19 septembre, les élus du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ont pris acte du respect du plan d'action demandé à Smovengo cet été et de l'amélioration du service Vélib'.

Aujourd'hui, ils demandent à Smovengo de respecter ses engagements contractuels : correction des derniers dysfonctionnements (changements de fourches et installation des guides roues pour améliorer la prise et la dépose des vélos ; optimisation de la cartographie et amélioration de l'information aux usagers, etc.) ; ouverture des 1 400 stations dans l'ensemble des communes concernées.

Les élus ont par ailleurs demandé à la société Smovengo de maintenir une communication transparente et réactive envers les usagers y compris sur les stations.

Madame Catherine Baratti-Elbaz, Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, précise : « *Si nous avons effectivement constaté l'amélioration du service Vélib', nous sommes également particulièrement attentifs aux commentaires des usagers. Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole demande par conséquent à Smovengo de poursuivre les efforts afin d'ouvrir les 1 400 stations prévues au contrat au plus vite.* »

Des mesures compensatoires pour les usagers

La qualité du service n'étant toujours pas satisfaisante, les élus ont voté ainsi qu'ils l'avaient annoncé début juillet :

- Comme pour les mois précédents, le remboursement du service pour les mois de juillet et août.

Ils ont rappelé que les abonnés avaient jusqu'au 30 septembre pour faire leur demande sur le site Internet de Vélib' métropole. Les remboursements seront effectués en octobre.

- La reconduction (comme pour les mois de juillet et août) de la gratuité du service en septembre pour les 30 premières minutes d'utilisation quelle que soit la formule d'abonnement.

Enfin, depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 30 novembre, les élus ont souhaité mettre en place une offre de rentrée avec les abonnements ou renouvellements d'abonnement à V-Plus ou V-Max, à -50 %.